



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Plan pauvreté

Question au Gouvernement n° 3453

### Texte de la question

#### PLAN PAUVRETÉ

**M. le président.** La parole est à M. Brahim Hammouche.

**M. Brahim Hammouche.** La crise est d'une magnitude sans précédent ; on compterait 1 million de nouveaux pauvres en raison de la crise liée à la covid-19. Les associations voient affluer dans leurs locaux non seulement des étudiants, des intérimaires et des chômeurs, mais aussi, et cela était inédit, des autoentrepreneurs et des artisans, des personnes qui étaient jusqu'alors éloignées de la pauvreté. Elles s'ajoutent aux 9,3 millions de personnes qui vivaient déjà au-dessous du seuil de pauvreté. Le nombre des bénéficiaires de l'aide alimentaire a augmenté de 30 %, celui des demandeurs du RSA de 20 %.

Dans tous les aspects de la vie quotidienne, de la subsistance à l'accès aux soins ou à l'éducation, ces concitoyens sont confrontés à des arbitrages quotidiens et parfois à des renoncements importants : manger ou se chauffer, soigner ses dents ou acheter un vêtement pour l'hiver, réparer sa voiture pour chercher du travail ou payer son loyer. En plus des privations matérielles et de droits, inacceptables dans notre pays, ils vivent en permanence dans l'insécurité, sans qu'il leur soit toujours possible de se projeter dans un avenir meilleur.

Léon Bourgeois écrivait : « Si la liberté humaine est un principe, le droit à l'existence en est un aussi, nécessairement antérieur à tout autre, et l'État doit le garantir avant tout autre. » Dans ce contexte de coronavirus, l'État est au rendez-vous, comme nul autre, comparativement à ses voisins. Ainsi, dès le confinement, l'État a soutenu le pouvoir d'achat des plus précaires. Le plan de relance a prolongé cet effort indispensable de solidarité, par une nouvelle dotation de 6 milliards d'euros.

Vous avez annoncé un acte II du plan pauvreté, qui abonderait de 1.8 milliard supplémentaire un budget initialement doté de 8 milliards. Pouvez-vous nous détailler le contenu de ces mesures de prévention et de lutte contre la bascule dans la pauvreté ? Au nom du « droit à l'existence » en ces temps difficiles, et sous les auspices de notre République sociale, je vous remercie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie.

**M. Fabien Di Filippo.** Son jour de gloire est arrivé !

**Mme Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'autonomie.** Votre question m'offre l'occasion de revenir sur le plan du Gouvernement pour prévenir la bascule dans la pauvreté.

**M. Marc Le Fur.** Il n'y a que l'équipe B aujourd'hui ? (*Rires sur les bancs du groupe LR.*)

**Mme Brigitte Bourguignon, ministre déléguée** . Ce genre de commentaire est vraiment très agréable !

**M. le président.** Monsieur Le Fur, vous êtes souvent réserviste, et nous ne nous en portons pas plus mal...

**Mme Brigitte Bourguignon, ministre déléguée** . Il s'agit d'un thème qui m'est cher ; son caractère transversal mobilise l'ensemble du Gouvernement. Le Président de la République a fixé un cap clair en 2018 : mettre un terme à ces trop nombreuses situations de pauvreté qui se transmettent en héritage. Dans le contexte de crise que nous connaissons, notre action a été immédiate pour maintenir l'activité économique et les emplois qui lui sont liés. En effet, l'activité partielle protège les emplois, donc préserve le pouvoir d'achat de nombreux ménages, tout en offrant une adaptabilité salvatrice aux entreprises.

Au-delà de ces mesures, que vous connaissez déjà, le Premier ministre a présenté ce week-end un nouveau plan d'action organisé autour de trois priorités : soutenir le pouvoir d'achat des personnes précaires, avec une aide exceptionnelle de 150 euros pour les jeunes non étudiants et les étudiants boursiers ; favoriser la sortie de la pauvreté en développant des solutions d'insertion sociale et professionnelle et d'activité pour les personnes éloignées de l'emploi, notamment grâce au doublement des parcours emploi compétences dans les QPV et les ZRR – les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones de revitalisation rurale –, le financement de l'État passant de 40 à 80 % ; assurer des conditions de logement et d'hébergement adaptées et prévenir les impayés de loyer, notamment par la prolongation de l'aide de 150 euros versée par Action logement. Au total, près de 2 milliards d'euros sont donc mobilisés pour financer de nouvelles mesures de lutte contre la pauvreté ; ils s'ajoutent aux 8 milliards de la stratégie antérieure.

Ainsi, le Gouvernement prend la pleine mesure de la crise économique qui découle de la crise sanitaire. Il ne laissera aucun Français sur le bord du chemin. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et Dem.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Brahim Hammouche](#)

**Circonscription :** Moselle (8<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 3453

**Rubrique :** Pauvreté

**Ministère interrogé :** Autonomie

**Ministère attributaire :** Autonomie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 octobre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [28 octobre 2020](#)